

(1)

(N° 53.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1864.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1865 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

ART. 61. Littera nouveau.

Nous avons l'honneur de proposer à la Chambre de rétablir au budget de l'Intérieur le crédit de 30,000 francs pour distribution de chaux à prix réduit, aux cultivateurs des communes des provinces de Liège, du Luxembourg et de Namur, qui en jouissent actuellement.

ED. DE MOOR.
BOUVIER-EVENEPOEL.
LÉON ORBAN.

Nous proposons à la Chambre d'ajouter à l'art. 61 du budget de l'Intérieur, un littera ainsi conçu :

Subside pour la distribution de la chaux à prix réduit aux cultivateurs de la zone ardennaise : 50,000 francs.

ÉMILE VANHOORDE.
THIBAUT.

Les soussignés ont l'honneur de proposer d'augmenter les chiffres :

De l'art. 58, d'une somme de. fr.	10,300	»
— 39, —	5,200	»
— 40, —	1,800	»

Ces majorations de chiffres sont destinées au rétablissement des commissariats des arrondissements de Maseyck et de Virton.

V^{te} VILAIN XIII.
BOUVIER-EVENEPOEL.

(1) Budget, n° 54 (session extraordinaire de 1864).
Rapport, n° 40.